Décembre

2016

SOMME-VESLE

Bulletin

N°47

SOMMAIRE

3- Le mot du Maire
4- Etat civil
4- Bienvenue aux nouveaux habitants
5- Comptes-rendus des conseils municipaux
8- Fleurissement
9- Animations du Comité des Fêtes et de la Commune
11- Prévision des animations et manifestations 2016-2017
12- Bibliothèque
13- Association « La Bertauge »
14- Horaires des transports scolaires
15- Informations utiles
16- Société de chasse de Somme-Vesle
18- Société de pèche « la truite »
19- Numéros utiles
20- Instant « Nature » : Biodiversité autour de la mare naturelle
25- La page des anciens Combattants : Comme une bouteille à la mer
30- Le Service Militaire Volontaire
32- Poème

Bonne lecture et

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous

Pose de toutes menuiseries, Bois, Pvc, Alu,

Fenêtre, Porte entrée et Porte de garage.

Pose de velux, Parquet, traditionnel et flottant, Lambris, Aménagement de placard et dressing,

Bardage bois et Revêtement de façade.

Petite construction bois (Abri, Auvent…)

Travaux de maçonnerie, carrelage,

faïence, isolation et placo…..

LE MOT DU MAIRE

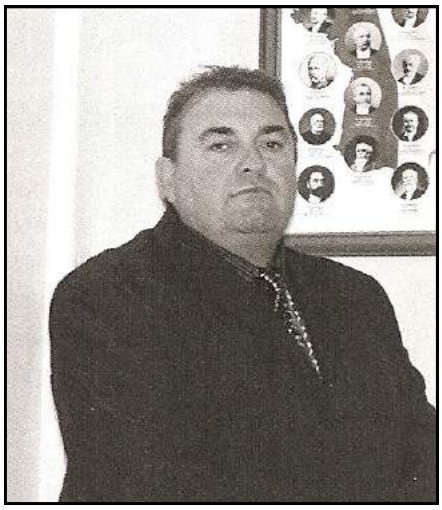

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune dont la population totale s'élève à 637 habitants, certains lycéens internes étant considérés résidant à Somme-Vesle.

Les travaux prévus en 2016 sont réalisés : Enduisage Rue Octave Lallement, éclairage public et trottoirs Rue Basse, rénovation intérieure de la salle communale.

Les projets 2017 sont :

- Implantation d'un pylône orange mobile aux Arcis.
- Montée en débit 4G de l'antenne mobile de la grande Romanie.
- Enfouissement des réseaux EDF Rue Basse, Rue du Roulier, Rue du Gué, ce qui nécessitera un investissement financier de la commune pour les réseaux télécom et éclairage public.
- Pose d'un PIV (Point Indicateur de Vitesse) à l'entrée du village, suite aux nombreuses réclamations des habitants concernant le manque de civisme de certains conducteurs quant à la sécurité dans le village. Le PIV permettra de constater les excès de vitesse et d'en avertir les autorités compétentes.

A compter du 1er Janvier 2017 notre commune ainsi que les communes de Courtisols et Poix seront en EPCI avec la CCMC (Communauté de Commune de la Moivre à la Coole). Les transferts de compétence sont en cours de réflexion et devront être définis pour le 1er Janvier 2017.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année ainsi que mes meilleurs vœux pour l'année 2017 .

Jean-Claude MANDIN

-BOULANGERIE -PATISSERIE -

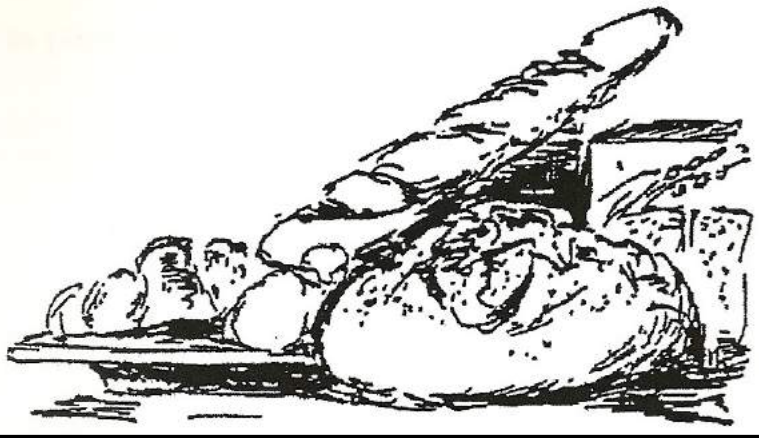

BIETH Thierry
51460 TILLOY BELLAY
TEL:03.26.66.60.49

ETAT CIVIL

Naissances :

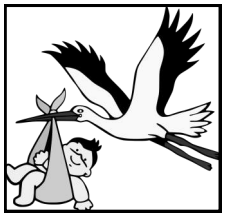

Emma HULIN-ROY le 2 novembre 2015
Cassandre LANGLET-ALCESILAS le 9 janvier 2016

Sans oublier la petite Louise, née le 20 septembre 2016,
fille d'Adeline VOGEL, notre secrétaire de mairie
Bienvenue aux enfants et félicitations aux parents

Mariages :

le 30 juillet 2016

Julie WUATELET
et
Baptiste GOBILLARD

Tous nos vœux de bonheur

le 3 septembre 2016

Charlène GREZ
et
Jean Christophe GAILLET

Décès :

Mme Nicole CAUDRELIER le 5/01/2016

Mr Guy SANSON le 14/04/2016

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Mr FAYOT Maximilien et Mme POINTILLART Mathilde : 14 rue du Château
Mme BERTRAND Aline et ses enfants : 12 rue Haute
Mme CHARLIGNY-LUCE M2lanie et ses enfants : 48 rue Haute
Mr et Mme ROUTIER-GONCALVES : 37 rue Basse
Avec nos excuses pour les autres que nous n'avons pu identifier.

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 15 décembre 2015

Le conseil souhaite indemniser le trésorier, M. MAUGERARD Florent à hauteur de 60% du montant demandé, soit un montant de 97.02€ pour l'année 2015.
Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'implantation de l'antenne Orange et tout autre document s'y référant.
Un compte-rendu de la commission voirie est fait : un inventaire des fils nus et de l'éclairage vétuste a été réalisé.
Il est décidé de prioriser les travaux sachant que le SIEM subventionne à hauteur de 95% pour l'enfouissage des réseaux et 25% sur l'éclairage public.
Des devis seront donc demandés au SIEM concernant :
1) Dernière portion de la rue Basse
2) Centre de la rue Basse + rue du Roullier
3) Rue de Vesle (à partir de l'église en remontant vers la Voie Romaine)
4) Rue Haute
Monsieur le Maire a suggéré de dématérialiser les convocations du conseil municipal, mais certains conseillers ne souhaitent pas y donner une suite favorable. L'envoi des convocations se fera encore par courrier.
Suite à l information d'un changement éventuel du transformateur ERDF rue haute, une parcelle de terrain appartenant à la commune situé chemin des vignes sera proposé à ERDF.

Séance du 19 janvier 2016

Le conseil autorise M le Maire à signer le bail de location pour le logement situé 3 rue du château à Somme-Vesle, à M. BELLAY et Mme AMBELLOUIS à compter du 02 janvier 2016.
Le conseil autorise M. le Maire à verbaliser les propriétaires des chiens errants dans le village. Un arrêté en conséquence sera pris prochainement.
Le conseil accepte le devis de l'entreprise Socotec pour un montant total de 360€ TTC, pour la mise en conformité de l'air de jeux du village.
Suite à l'absence prolongée de l'agent communal, le conseil souhaite formuler une demande à la CCSV afin d'avoir un renfort pour l'entretien des espaces verts à raison de 20h par mois, pendant 7 mois, soit 140h.

Séance du 22 mars 2016

Après présentation des chiffres, le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015 sont adoptés à l'unanimité des présents, le maire étant sorti pour le vote de ce dernier.
Le conseil vote également l'affectation des résultats 2015 et le budget primitif 2016 à l'unanimité.
Les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti et non-bâti restent inchangés pour la part communale.

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	274 400	3.59	9 851
Foncier bâti	152 700	3.77	5 757
Foncier non bâti	128 100	2.62	3 356
		TOTAL	**18 964**

Le conseil municipal vote les subventions suivantes dans le cadre du budget primitif 2015 :

* Les Amis de nos Eglises : 15€
* Comité d'Entente des Anciens Combattants du Canton de Marson : 45€
* Association châlonnaise de Protection des Animaux : 60€
* Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural : 120€
* Comité des Fêtes de SOMME-VESLE : 1200€
* Association Sportive COURTISOLS – ESTAN : 70€
* Le souvenir français : 50€
* AGM « Les Charmilles » : 200 €
* Judo club de Courtisols : 30€
* Société de pêche : 90€
* AS Courtisols Basket : 40€
* Maison pour tous Suippes : 20€
* La Bertauge : 60€

Séance du 19 avril 2016

Le conseil souhaite apporter des modifications au « bail type » de location. Sera rajoutée la demande de dépôt de garantie fixé à un loyer, et seront précisés les délais de préavis.

Le conseil autorise le maire à signer le bail de location du logement communal à partir du 1er juin 2016.

Des travaux dans le logement sont à prévoir, notamment le changement de la porte donnant accès au garage ainsi que la porte d'entrée.

Le conseil valide la proposition d'achat de luminaires de Noël chez la société DECOLUM pour un montant total de 1023.60€ ainsi que la proposition d'achat d'un jeu pour le square chez la société Idéo équipement pour un montant total de 1165.10€.
Le conseil autorise le maire à signer la convention avec le SIEM pour les travaux d'éclairage public Rue Basse.

Séance du 31 mai 2016

Le conseil autorise M. le Maire à signer le bail du logement « Ex presbytère » avec M. BELLAY et Mme AMBELLOUIS.
Le conseil autorise M. le Maire à signer le bail du logement « Mairie » avec Mme AESCHBACH.
Le conseil autorise Mme PERARDEL Florence, responsable de la bibliothèque à effectuer le désherbage de celle-ci, pendant toute la durée du mandat.
Nous devons attendre de recevoir le devis de France Télécom afin de pouvoir prendre une décision à ce sujet.
Le conseil accepte de faire appel au centre de gestion de la Marne pour mettre en place le remplacement de la secrétaire durant son congé maternité. Il autorise le maire à signer la convention correspondante et tous les documents en rapport à cette affaire.
Le conseil approuve à l'unanimité le montant de l'attribution de compensation versée par la CCSV qui s'élève à 36 223 €.
Après présentation du Maire et discussion, le conseil approuve à l'unanimité la fusion avec la communauté de commune de la Moivre à la Coole, à compter du 1er janvier 2017.
M. MELLET souhaite avoir à disposition des cailloux Rue Octave Lallement afin de pouvoir refaire les nids de poule en formation. Un camion de concassé sera donc commandé et livré sur le terrain communal de cette rue.

Mme PERARDEL donne pour information le montant du devis pour la reliure des registres de délibérations et d'arrêtés. Nous continuons nos prospections pour cette prestation.
Le contrôle pour l'aire de jeux de la commune aura lieu le lundi 6 juin à 9h.
Un habitant a demandé un panneau « Stop » rue basse, au croisement de la rue du Roulier, une décision sera prise lors de la prochaine réunion de la commission voirie.
Concernant le nettoyage des trottoirs et des caniveaux, il sera rappelé dans le prochain flash info que ce nettoyage est à charge des habitants qui sont tenus d'entretenir devant chez eux.
Discussion concernant l'acquisition du PIV. Les devis sont toujours en cours.

Séance du 12 juillet 2016

Le conseil autorise M .le Maire à signer les baux de location jusqu'à la fin de son mandat.
Le conseil accepte le renouvellement du contrat de la secrétaire de mairie Adeline VOGEL dans les mêmes conditions que le précédant contrat.
Le conseil accepte le devis DATACollect pour le panneau indicateur de vitesse d'un montant de 2 068.22€ TTC.
Le conseil accepte la décision modificative concernant la mise en place du remplacement de la secrétaire d'un montant de 5000€ de l'article 6413 au 6218.
Le conseil valide le projet d'enfouissement du réseau avec le SIEM suivant les devis présentés, soit un montant total de ???
Le conseil valide le devis d'ADIC Reliure pour un montant de 452.25 € TTC
Le conseil accepte le renouvellement du contrat de Mme Martine MANDIN avec effet rétroactif à janvier 2016.

Séance du 18 octobre 2016

Le conseil décide de laisser l'indemnité du percepteur à 60.00€.
Le conseil à décider de revoir les baux de location : Aux prochains locataires il sera spécifié dans le nouveau bail un état des lieux des extérieurs ainsi que notifié les emplacements de parking.
Le conseil décide de repeindre l'intérieur de la salle communale.
Le règlement de la salle communale est modifié (Paragraphe 3,11,4 et 13).
Le conseil décide de faire des devis concernant l'entretien des chéneaux des bâtiments communaux.
Les travaux du SIEM Rue Basse ont débuté semaine 41, le conseil décide de voir pour changer le poteau défectueux.
Le conseil décide de gratter et de remettre du concassé sur les trottoirs de la rue Octave Lallement.
Le repas des anciens aura lieu le 28 janvier 2017.

Séance du 15 novembre 2016

Le maire informe que la compétence « eau » sera reprise par la CCMC à compter du 1er janvier 2017.
Le conseil délibère pour la désignation les 2 élus qui représenteront la commune à la CCMC : Mr Jean-Claude MANDIN (7 voix pour, 1 abstention) et Mme Florence PERARDEL (7 voix pour, 1 abstention), pris dans l'ordre du tableau.
Le maire informe qu'il a participé à une réunion de chantier concernant l'implantation du pylône Orange Mobile aux « Arcis » : les travaux devraient débuter mi-décembre.
Le conseil délibère pour le renouvellement de contrat de l'agent communal Mme Martine MANDIN dans les mêmes conditions (7 voix pour, 1 abstention).
Information est donnée concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui remplacera l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour chaque agent communal au 1er janvier 2017.
Concernant l'éclairage public, les 2 poteaux de la fin de la Rue Basse ont été mis en souterrain, et celui au niveau du 15 rue Basse est en fait réparable contrairement aux informations reçus il y a quelques semaines.

Le maire informe d'un courrier de Mme VOGEL Adeline désirant prendre un congés parental de 2 semaines à la suite de son congés maternité.
Les nouvelles décorations de Noël sont arrivées et seront posées semaine dernière semaine de novembre.
Il est rappelé que le Noël des enfants aura lieu le 17 décembre 2016 avec un spectacle de magie.
Les vœux de la commune auront lieu le 13 janvier 2017 à 19heures.
Le maire informe que l'archivage est terminé et qu'il est à l'étude l'implantation et le paramétrage du PIV.

FLEURISSEMENT

Le 14 mai 2016, les bénévoles de la commission « Fleurissement » s'étaient retrouvés autour de Jean-Michel PANNET, agent communal, pour réaliser les plantations de fleurs.
Hélas la météo capricieuse a mis les jardinières à rude épreuve malgré un arrosage et un entretien réguliers.

Nous espérons que 2017 soit une année propice afin de réaliser un fleurissement agréable à admirer qui pourrait attirer le regard du jury des villages et maisons fleuries qui passe début juillet en général.
Cet année, hélas nous n'avons reçu que les encouragements à poursuivre nos efforts.

Les trois familles qui étaient en lice pour un prix des maisons fleuries n'ont pas été reconnues au niveau cantonal. Nous tenons à remercier : Mr et Mme GESSON Nadia, Mr et Mme TISSERON David et Mr et Mme ARNOULD Lionel pour leur participation et l'embellissement de leur propriété.

Un grand merci aussi à tous les bénévoles pour leur engagement (plantation, arrosage, entretien).
Et félicitations à tous ceux qui entretiennent et fleurissent leur propriété.

N'hésitez pas à rejoindre la commission pour aider au fleurissement du village et amener vos idées.

Florence PERARDEL
Responsable de la commission

ANIMATIONS DU COMITE DES FETES ET DE LA COMMUNE

19 décembre 2015 : Arbre de Noël

Une nouvelle fois, le Père Noël n'a pas oublié de s'arrêter sur la commune pour gâter les enfants réunis dans la salle communale pour un après-midi festif.

31 décembre 2015 : Réveillon de la St Sylvestre

Pour la première fois depuis de nombreuses années, un réveillon était organisé pour la Saint-Sylvestre. Une cinquantaine? de personnes s'est donc retrouvée pour fêter la fin d'année et accueillir 2016 dans la joie et la bonne humeur. La fête s'est poursuivie jusqu'à l'aube après les embrassades de minuit chacun souhaitant à l'autre une très bonne nouvelle année.

8 janvier 2016 : Vœux du maire

Seule une vingtaine d'habitants s'est déplacée pour la cérémonie des vœux de la commune. Après les remerciements d'usage à l'égard des personnes invitées et présentes, le Maire a fait le bilan de l'année 2015 et exposé les projets pour 2016. Un bilan de la CCSV a également été exposé. Le verre de l'amitié et le partage des galettes des rois ont clôturé la soirée.

23 janvier 2016 : Repas des ainés

La municipalité était heureuse d'accueillir les personnes de plus de 60 ans autour d'un repas convivial. Comme chaque année, chacun a pu retrouver ses amis en ayant une pensée affectueuse pour ceux qui ne pouvaient pas être présents.

17 février 2016 : Carnaval

Où étaient donc passés les princesses, sorcières, chevaliers...ce 17 février 2016. Ils devaient être tous punis et privés de bonbons. En effet, **aucune personne** n'était présente à part 3 familles avec leurs enfants soit **6 enfants au total** qui font partie du comite des fêtes du village. Ils n'ont donc fait qu'un tout petit tour dans le village et de nombreux habitants habitués à leur visite ont été très déçus de ne pouvoir leur donner les friandises achetées pour l'occasion. Ils ont ensuite partagé un petit goûter. Nous savons qu'il y avait une épidémie de grippe à cette période mais nous doutons fort que tous les enfants aient été contaminés en même temps! Espérons que l'édition 2017 connaitra plus de succès.
Il faut préciser qu'il y a eu quand même un investissement de la part des organisateurs pour préparer un gouter pour une trentaine d'enfants et adultes afin de passer un moment convivial ! (préparation de chocolat chaud qui nous avez été demandé et brioches)

27 mars 2016 : Chasse aux œufs de Pâques

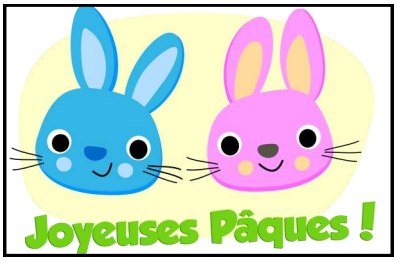

Sous un soleil clément, les enfants sont partis à la chasse aux chocolats de Pâques que la cloche avait déposés dans le square.
Petits et grands ont ensuite pu se retrouver autour d'un petit déjeuner.

16 mai 2016 : Concours de pétanque

C'est sous un ciel bien gris et avec une température plutôt fraiche que 18 équipes ont taquiné le cochonnet. Comme chaque année l'ambiance était détendue et chacun semble avoir passé un agréable moment. Le classement final était le suivant : 1) Mikaël et Jean-Claude, 2) Chico et Chicotte, 3) José et Evan. Félicitations à tous et remerciements aux participants.

3 juin 2016 : Fête des voisins

Une vingtaine d'habitants s'est retrouvée à l'occasion de la fête des voisins. Partageant ce que chacun avait apporté, l'ambiance fut conviviale et cette rencontre a permis à certains nouveaux habitants de faire connaissance avec les autres.

19 juillet 2016 : Cirque

La compagnie du Circus Ménagerie Vosgienne s'est produite au champ de foire le 19 juillet 2016. Seulement 20 personnes (10 adultes et 10 enfants) se sont retrouvées sous le chapiteau de ce petit cirque familial. Pendant une heure, les artistes ont fait découvrir aux petits (et aux grands!) les facettes du cirques et surtout les animaux : âne, poney, lama, alpaga, serpent. Ils ont su faire rire et surtout ils ont fait participer les enfants à chaque activités. Un moment très simple mais distrayant.

17 et 18 septembre 2016 : Fête patronale

Que dire? Si ce n'est notre grande déception d'avoir dû annuler le repas du samedi soir prévu de longue date faute de participants. Seuls une dizaine de personnes s'était inscrite ainsi que quelques membres du comité des fêtes. Que de frais engagés et de temps perdu pour rien!
De même pour la brocante prévue le dimanche : celle-ci a également due être annulée faute de membres disponibles : pour une telle manifestation, un nombre conséquent d'organisateurs est nécessaire.
Heureusement pour les forains, une foule assez dense s'est retrouvée autour des attractions foraines le dimanche après-midi.

5 novembre 2016 : Halloween

Après une matinée pluvieuse, le temps a été plus sec l'après-midi mais froid.
12 enfants étaient inscrits (4 n'ont pas voulu figurer sur la photo).
Des parents étaient présents pour accompagner.
Ils sont passés dans toutes les maisons, de nombreux habitants ayant pensé aux bonbons. Les enfants ont été contents, ils ont récolté 1gros sac chacun.
Le goûter a été apprécié ainsi que le café offert aux parents.
Les parents et enfants ont été ravi de leur après-midi. Pour certains c'était leur première participation.

11 novembre 2016

A l'occasion du 98ème anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, une vingtaine de personnes s'était rassemblée autour du Monument aux Morts afin de rendre hommage aux soldats et civils morts pour la France. Chacun a pu s'étonner de l'absence des enfants. Un seul petit de Courtisols était là avec ses parents et fier de planter un petit drapeau bleu-blanc-rouge au pied du monument.

Pour les autres, il fallait se rendre à la cérémonie de Courtisols pour comprendre leur défaillance : les enfants des écoles avaient été conviés à participer avec leur classe à la cérémonie intercommunale Courtisols-Somme-Vesle-Poix -L'Epine organisée par les PG-ACTM et le Souvenir Français. En début de cérémonie, les Anciens Combattants leur ont remis à tous une musette de lin identique à celle dont chaque poilu de la Grande Guerre était équipée. Tous ont entonnés ensemble la Marseillaise et certains ont lu des lettres de poilus envoyées à leur famille.

Baptiste, un des enfants de village fier de porter la musette en lin
remise par un Ancien Combattant

Après un bilan 2016 très mitigé et surtout très décevant pour les bénévoles qui se donnent à fond pour faire vivre le village, le comité des fêtes réfléchit sérieusement à se dissoudre complètement auprès de la préfecture...au risque de voir le village mourir….
Pourtant ce n'est pas faute de prévenir que toute personne peut venir assister voire s'engager auprès du comité des fêtes du village. Toutes les idées sont les bienvenues.
Il faut se rendre compte que les idées ne sont pas les plus difficiles à avoir mais que l'organisation et la mise en place des manifestations par les bénévoles sont parfois complexes : en réunion tout le monde VEUT mais personne NE PEUT le jour J.

En attendant la suite des événements, voici les

PREVISIONS 2017

►17 décembre 2016 : Arbre de Noël avec spectacle de magie
►13 Janvier 2017 : Vœux du Maire
►28 janvier 2017 : Repas des ainés
►Mars 2017 : Carnaval (date à déterminer)
►5 juin 2017 : Concours de pétanque
►1er juillet 2017 : Sortie dans un parc d'attractions (date à confirmer)
►Septembre/Octobre 2017: soirée dans un cabaret (date à déterminer)
►16 et 17 septembre 2017 : Fête patronale
►Octobre 2017 : Halloween (date à déterminer)
►Décembre 2017 : Arbre de Noël (date à déterminer)

Merci de réserver ces dates et de les inscrire dans vos agendas...

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque municipale est au service de tous, petits et grands.
L'adhésion est gratuite et permet un accès en ligne à toute la presse par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de la Marne.

De nombreux livres sont disponibles. Ils appartiennent soit à la commune soit à la BDP.
Romans, policiers, BD, documents, bibliographie, cuisine...remplissent les étagères et n'attendent que votre venue.
Si vous recherchez un ouvrage particulier, il suffit de le demander lors des permanences. Nous ferons notre possible pour vous le dénicher.

Cette année, de nombreux livres sont venus enrichir la bibliothèque. Un grand merci aux personnes qui ont contribué à cet enrichissement.
Si vous voulez vous débarrasser d'ouvrages de tout genre mais en bon état, n'hésitez pas à les déposer à la bibliothèque aux heures de permanence.
La responsable se réserve le droit (par délibération du conseil municipal) d'éliminer certains ouvrages trop anciens ou en mauvais état afin d'effectuer un renouvellement régulier des ouvrages.

Florence PERARDEL et Gwénaëlle CHARBONNEL (qui s'est engagée depuis peu pour l'assister) vous accueillent

le 1er mardi et le 3ème jeudi de chaque mois
de 17h30 à 18h30

OPERATION « JARDIN DES MOTS »

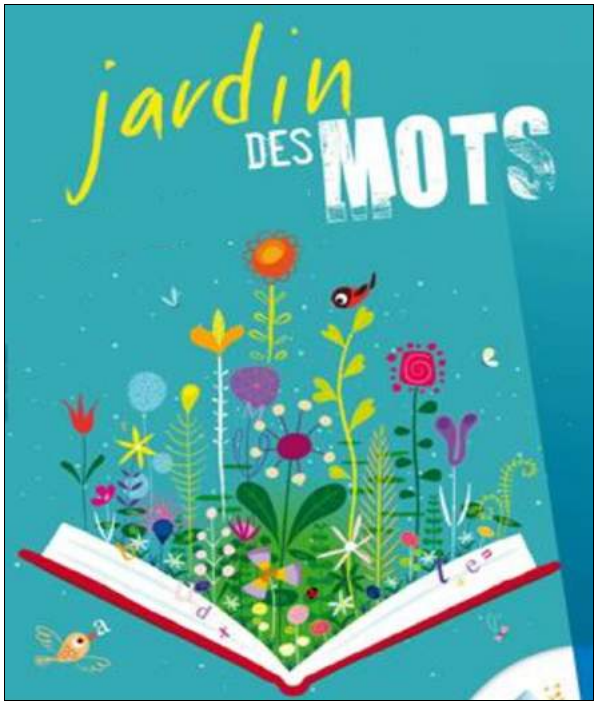

L'opération « Jardin des mots » en collaboration avec la BDP a lieu tous les 2 ans.
La première édition pour la commune a eu lieu en 2015.
Il s'agit de promouvoir les lieux de lectures, les médiathèques, les bibliothèques de la Marne qui le souhaitent par l'intermédiaire de différentes animations. (cf bulletin municipal 2016)
Nous allons renouveler l'expérience du **13 mai au 24 juin 2017**.
Atelier « fabrication de mangeoires à oiseaux », jeu de piste, séance de lecture au jardin, fabrication de déco pour jardin et fleurissement de la commune… sont à l'étude.
Nous espérons vous voir nombreux aux dates qui vous seront proposées. N'hésitez pas à venir avec vos amis, familles… les activités étant ouvertes à tous les habitants marnais.

ASSOCIATION « LA BERTAUGE »
1976-2016

L'Association a fêté cette année ses 40 ans.

Soirée des bénévoles le 4 juin 2016 :
Les responsables ont décidé à cette occasion de réunir les bénévoles anciens et nouveaux à la salle des fêtes d'Auve.
Une rétrospective de l'Association fut présentée suivie d'un apéritif.
Monsieur Charles POMMEAU, initiateur de l'Association avec Monsieur Jean-Marie GALICHET, Président fondateur, était venu honorer cet anniversaire et c'est avec beaucoup d'émotion que les souvenirs furent échangés.
Le Président, Pascal DELACOUR, rappela le parcours de l'Association avec la création du Musée Agricole de l'Epine en 1977 puis la construction du Musée Rural de Somme-Vesle en 1998 près du lycée agricole.
Un diaporama très complet rappela aux 150 bénévoles présents les différentes activités de l'Association et les Fêtes des Moissons.
Certains décidèrent de rester à la soirée qui fut très sympathique, agrémentée par la musique d'un orchestre de Suippes très apprécié.

Le lendemain, **5 juin** : **Grand défilé de tracteurs anciens** : une première pour l'Association.
Après plusieurs mois de travail, 25 tracteurs du musée et 15 de collectionneurs s'élancèrent vers le Parc Massez à Courtisols, lieu de départ.
Puis ils prirent la direction de Somme-Vesle, Herpont, pause de midi à Auve, puis retour vers 14h par La Croix en Champagne, Saint-Rémy sur Bussy (avec un bel accueil de la population), puis Bussy le Château et La Cheppe (là encore, bel accueil du Maire et de la population).
Seuls 2 tracteurs n'ont pas résisté aux 40 km.
Beaucoup de joie partagée par les chauffeurs et la population.

L'Association souhaite encore garder cette jeunesse avec l'arrivée de nouveaux bénévoles qui permettront de continuer ses activités festives et l'ouverture de son musée qui ne manque pas de faire évoluer sa présentation au public.

Longue vie à l'Association.

Mr Pascal DELACOUR, Président
Association « La Bertauge »
RD 3
SOMME-VESLE
03 26 66 64 97

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

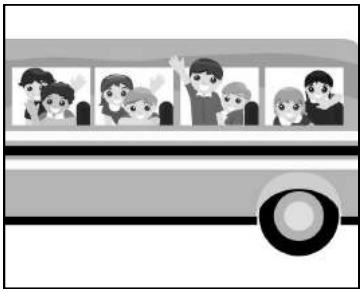

	PRIMAIRES		COLLEGES		LYCEES	
	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	Mercredi	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	Mercredi	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	Mercredi
Au Lycée Agricole	Aller : 8h15 Retour : 17h35	Aller : 8h45 Retour : 13h10	/	/	/	/
Place de la Mairie	Aller : 8h40 Retour : 17h13	Aller : 9h10 Retour : 12h45	Aller : 7h07 Retour : 17h38	Aller : 7h07 Retour : 12h45	Aller : 7h02 Retour : 18h55	Aller : 7h02 Retour : 13h00

Une ligne de bus quotidienne entre Ste-Ménéhould et Châlons en Champagne s'arrête également sur notre commune. Les horaires sont affichés sur l'arrêt matérialisé à proximité de la salle communale.

FUNERIS
Les professionnels du funéraire

CHAUFFERT

ZI RN3 - 51460 COURTISOLS – Tél. 03 26 66 60 01 www.chauffert.fr
70, rue Chanzy (prochainement rue Berryer) - 51800 STE MENEHOULD – Tél. 03 26 60 18 63

Hab: 2014.51.50 ORIAS: 07031537

Entreprise familiale à votre service depuis 1974

SERVICE FUNÉRAIRE
Organisation complète d'obsèques, transport de corps toute distance
Chambres funéraires accessibles par les familles 7J/7 et 24h/24
Accompagnement dans les démarches après décès

MARBRERIE
Caveaux, monuments personnalisés, gravure, sculpture
Large choix de monuments disponibles consultables sur www.chauffert.fr

CONTRAT OBSEQUES
Avantage du contrat sur 2 ou 3 personnes : en cas de décès de l'un des assurés, arrêt complet du versement des primes pour les autres assurés.

FLORA COURTISIENNE
TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
Z.I. RN3 / 51460 COURTISOLS ☎: 03 26 66 60 01 : 03 26 70 53 58

Horaires d'ouverture
Lundi - Vendredi
09h00 / 12h00
14h00 / 18h00
Les autres jours sur RDV.

INFORMATIONS UTILES

Tarifs de la location de la salle communale (80 places) **:**

	Hiver 1/10 au	Eté
Week End	150€	135€
Semaine	75€	60€

Pour toute réservation ou tout renseignement : Mme MANDIN Martine 03.26.66.63.40

Permanence de la Mairie :

La secrétaire Adeline VOGEL et le Maire ou un de ses adjoints
vous accueillent :
Le mardi de 17h00 à 18h30
Le jeudi de 10h00 à 12h00
Merci de respecter ces créneaux horaires.

Déchetterie de Courtisols :

Horaires d'ouvertures :

mardi	14h-18h
jeudi	9h12h et 14h-18h
samedi	14h-18h

Ordures ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mardi matin entre 6h et 7h. Pensez à sortir vos poubelles la veille, sans omettre de faire le tri sélectif (des sacs jaunes sont disponibles en mairie. Merci de ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules avec vos containers.

Une benne à verre est également à votre disposition à proximité de l'église. Si celle-ci se trouve pleine, merci de ne pas déposer des verres au sol, cela peut être dangereux notamment pour les enfants.

D'autre part, afin de respecter les promenades de chacun, il vous est demandé de ramasser les déjections de vos chiens lors de leurs sorties.
Des sacs spécifiques sont également disponibles en mairie.

Chasse à courre au lièvre

à Somme-Vesle

A l'initiative du lycée de la nature et du vivant de Somme-Vesle et entre autre de l'équipe pédagogique intervenant dans le **B**accalauréat **P**rofessionnel **C**onduite et **G**estion d'une **E**ntreprise dans le **S**ecteur **C**anin et **F**élin (BAC PRO GCGESCF) , un équipage de chasse à courre est intervenu dans un premier temps le 30 septembre sur les parcelles du lycée et ensuite le deuxième jour sur les terres de notre commune .

Chasse du 30 septembre : élèves 1CGESCF

Meute dans le chenil du lycée

Avant de mettre en application,les élèves ont reçu une information théorique.

Les différents termes abordés :

- Qu'est- ce qu'une chasse à courre?
- Aspect législation d'une chasse à courre.
- Comportement des chiens, méthode de dressage et de conduite des chiens.

Et chacun ensuite a revêtu son survêtement et ses tennis pour arpenter les champs.

Animateur de la deuxième journée, j'ai accueilli l'équipage qui venait la veille de Guingamp, dans les Cotes d'Armor (22) mais également un deuxième équipage de l'Oise très heureux d'être présent pour explorer notre territoire giboyeux. Ce premier contact matinal m'a permis de comprendre ce type de chasse.

La chasse à courre du lièvre est par excellence un sport qui demande des capacités physiques affirmées. Il est nécessaire en effet d'être en pleine possession de tous ses moyens physiques pour suivre à pied à travers bois et plaines, une chasse au lièvre. Il n'est pas rare qu'un veneur parcoure une trentaine de kilomètres lors d'une chasse.

C'est l'un des plus petits animaux de vènerie par la taille mais c'est sans doute l'un des plus grands par la ruse. Cet animal, lorsqu'il est poursuivi par une meute de chiens, sait user de tous les stratagèmes pour mettre à mal ses poursuivants. Pour trouver l'animal au gite le matin, les chiens rapprocheurs éprouvent mille difficultés. Sitôt lancé, il cherchera à mettre la meute en défaut en prenant soin de prendre des passages où il ne laissera que peu de sentiments. Ayant pris un peu d'avance sur ses poursuivants, il mêlera ses voies, tant et si bien que les chiens les plus rusés y perdront sa trace. Au moment où on le croit pris, il devient introuvable....! C'est cela la vénerie du lièvre. Après ces quelques explications et la mise en condition des chiens, la chasse a démarré aux alentours de 10h00. Afin de veiller à la sécurité et au bien être des animaux, une voiture longe les routes proches pour arrêter les chiens afin de prévenir de tout accident.

L'autorisation à plusieurs détenteurs de plan de chasse voisin fut demandée au cas où les chiens traverseraient leurs parcelles. Plusieurs lièvres furent levés par les chiens mais, les lièvres ont été plus malins et plus rapides....

Chasse du 01 octobre : cohabitation avec les deux meutes

Lors de la deuxième journée, les enfants du maître d'équipage de l'Oise suivaient la chasse en VTT, peut-être la relève !!

après la chasse ,les caresses...

Cette journée, ensoleillée, se passa dans une ambiance très conviviale et devrait être reconduite l'an prochain.

Mr Alain JANIN
Président le la Société de chasse de Somme-Vesle

Mr Hénault, du lycée agricole

DU NOUVEAU
A LA SOCIETE DE PECHE
« LA TRUITE »

Depuis le 1er janvier 2016, la société de pêche de la commune de Somme-Vesle « La libellule » a rejoint celle de Courtisols.

De ce fait, des nouvelles élections ont eu lieu afin de constituer les nouveaux membres du bureau. Mr GUYOT Jean-Luc demeurant à Courtisols a été élu au poste de Président et Mr MANDIN Jean -Claude demeurant à Somme Vesle, au poste de Vice-Président.

Grace à ce rapprochement, les pêcheurs peuvent désormais parcourir la rivière « Vesle »sur environ 11km allant de sa source jusqu'à la limite de la commune de l'Epine.
Parmi ces pêcheurs, on trouve de plus en plus de personnes mineures. En effet il existe des cartes journalières ou découvertes à des tarifs préférentiels, qui permettent aux jeunes de découvrir ce loisir en lien avec la nature et le respect de l'environnement.

Pour l'année 2016, afin de garantir des prises à tous lors de l'ouverture du 12 mars, un premier rempoissonnement constitué de 250 kg de truites Farios et Arc en ciel a eu lieu le 26 février.

Pour tout renseignement sur ce loisir veuillez contacter :

Mr GUYOT Jean-Luc au 06 88 96 62 88 ou par mail au guyotjean-luc@orange.fr

Le rempoissonnement

NUMEROS UTILES

ADMR

Sylvie Collery 53 rue Basse 03.26.66.60.02

Comité des fêtes

Président : Mr Mikael CHARBONNEL (06.72.17.96.28, mikael.charbonnel@orange.fr)
Comité des fêtes : comitedesfetesdesommevesle@gmail.com

Corps des Pompiers de Somme-Vesle : 18 (appel d'urgence)

Chef de corps : Mr François ARNOULD (03.26.66.94.32, fr.arnould@wanadoo.fr)

Familles rurales

Responsable « soutien à domicile » : Mr Pierre JOPPE (03.26.66.63.71)

Interlocuteur Voisins Vigilants

Daniel Henry 03 26 66 94 09 ou 06 08 15 30 67

Mairie :

03.26.66.67.60 (téléphone-fax)
Adresse électronique : commune.sommevesle@wanadoo.fr
Secrétaire : Mme Adeline VOGEL
La mairie est ouverte le mardi de 17H00 à 18H30 et le jeudi de 10H00 à 12H00, merci de respecter ces créneaux horaires.

Musée de la Bertauge

Président : Mr Pascal DELACOURT (03.26.66.64.97)
www.musee-rural.com

Société de chasse

Président : Mr Alain JANIN (03.26.64.52.34, janin.alain@wanadoo.fr)

Société de pêche « la truite » Somme-Vesle/Courtisols

Président : M GUYOT Jean-Luc au 06 88 96 62 88 ou par mail au guyotjean-luc@orange.fr

Eglise

Pour obtenir les clefs de l'église ou faire sonner les cloches (notamment lors d'un décès)
S'adresser à Mr Thierry LALLEMANT (03.26.66.93.71 ou 06.30.07.50.82)

Biodiversité autour de la mare naturelle

Autrefois les mares étaient plus nombreuses, d'origine artificielle, les agriculteurs profitaient de la présence d'une zone humide pour aménager un abreuvoir pour les bêtes, une réserve d'eau... De nos jours, beaucoup de ces mares devenues naturelles avec le temps disparaissent (pollution, assèchement, comblement...). Vouloir créer chez soi une mare, c'est partir à la découverte d'un monde " sauvage " passionnant qui enchante toute la famille. Les mares abritent quantité d'espèces animales et végétales protégées par la loi : grenouilles, crapauds, tritons, libellules, notonectes, sans compter les chauves-souris et les oiseaux qui viennent manger des insectes, boire et se baigner.

Avant de commencer

Tout projet de création de mare devra être mûrement réfléchi. Avant de se mettre au travail, il importe de se poser les questions suivantes :

Est-ce que je dispose de l'emplacement idéal pour créer une mare ?

Pour installer une mare naturelle, il faudra disposer d'une surface d'au moins 2 ou 3 mètres carrés bénéficiant de bonnes conditions d'ensoleillement.

Suis-je prêt à consentir un investissement humain et financier ?

La création d'une mare, même de petite dimension, représente en soi une petite entreprise. Le creusement va demander de déplacer des volumes de terre parfois importants et, dans la majorité des cas à Somme-Vesle, l'installation d'un système d'imperméabilisation du terrain se révélera nécessaire.

Suis-je prêt à aménager les alentours du site ?

Idéalement, les alentours immédiats de la mare devront être quelque peu aménagés afin de constituer un périmètre de protection autour de celle-ci et de garantir la qualité du milieu aquatique. La terre issue du creusement permettra de créer des abords vallonnés, offrant des abris à la faune qui choisira d'élire domicile dans la mare.

Les enfants de Somme-Vesle qui ont participé à l'atelier de fabrication de nichoirs pourront les fixer à proximité de la mare.

De jeunes enfants viendront-ils jouer aux abords de la mare ?

Pour les enfants en bas âge, la présence d'une mare dans le jardin va constituer invariablement un attrait certain ainsi qu'un risque de noyade à ne pas négliger. Il appartient à chacun d'évaluer l'importance de ce risque et d'installer, le cas échéant, un grillage de protection autour de la zone humide.

Concevoir sa mare

Ça y est ! Vous voilà prêts à vous lancer dans la grande aventure de la mare naturelle. En fonction du terrain dont vous disposez, différents types de mares pourront être installés :

a) le terrain est relativement marécageux (sol argileux imperméable) et est alimenté par une nappe phréatique affleurante ou proche de la surface du sol (située à moins d'un mètre de profondeur en été). Dans ce cas particulier, qui n'est certainement pas le nôtre à Somme-Vesle sauf peut-être en bordure de la Vesle, il vous sera possible de réaliser à peu de frais une mare alimentée directement par la nappe aquifère. Sa réalisation consiste simplement à creuser une dépression dans le sol argileux et ne demande pas l'installation de système d'imperméabilisation. Il s'agit donc d'un concept assez intéressant car la mare ainsi créée revêt un aspect tout à fait naturel; sa colonisation végétale se fait spontanément et très rapidement par les plantes des alentours. Elle pourra néanmoins présenter un risque d'assèchement estival important.

b) comme c'est le cas dans nos jardins à Somme-Vesle, le terrain est sec et dépourvu de nappe affleurante. En plus du travail de creusement, il sera ici obligatoire d'imperméabiliser le fond et les parois latérales de la dépression.

Comment créer une mare dans votre jardin ?

- Tracez au sol un contour non géométrique des berges, pour une plus grande lisière possible favorisant la biodiversité.
- Prélevez 10 cm d'épaisseur d'herbe et déposez-les sur le côté.
- Décapez l'ensemble sur 40 cm, puis creusez d'un côté des marches de 40 x 40 cm, jusqu'à une profondeur de 1 m qui restera hors gel l'hiver.
- De l'autre côté, faites des marches de 20 cm de haut, allongées sur 80 cm pour une pente douce.
- Enlevez toute aspérité (racines, pierres), et recouvrez de 5 cm de sable un peu mouillé.
- Etalez une toile géotextile, pour éviter la remontée des racines, puis une bâche de bassin en caoutchouc, pour assurer l'étanchéité. Prévoyez la dimension de la mare, plus sa profondeur et 30 cm de chaque côté. Fixez-les aux rives.
- Mettez de la terre sur la première marche et, éventuellement, des plantes aquatiques.
- Remettez la couche d'herbe sur le bord pour cacher la bâche et décorez les rives avec sable, gravier, pierres…

Les abords du bassin seront réalisés de manière à ce qu'ils offrent le maximum de refuges aux animaux :

Murets ou tas de pierres sèches,
Souches, piles de bois,
Rangées, tas de tuiles
Prairie naturelle (fleurs sauvages), haie sauvage (présence d'arbustes d'ornement mêlés à des arbustes tels que le cornouiller, le fusain, le sureau, le noisetier, l'aubépine, l'églantier...)
Mettez en eau.

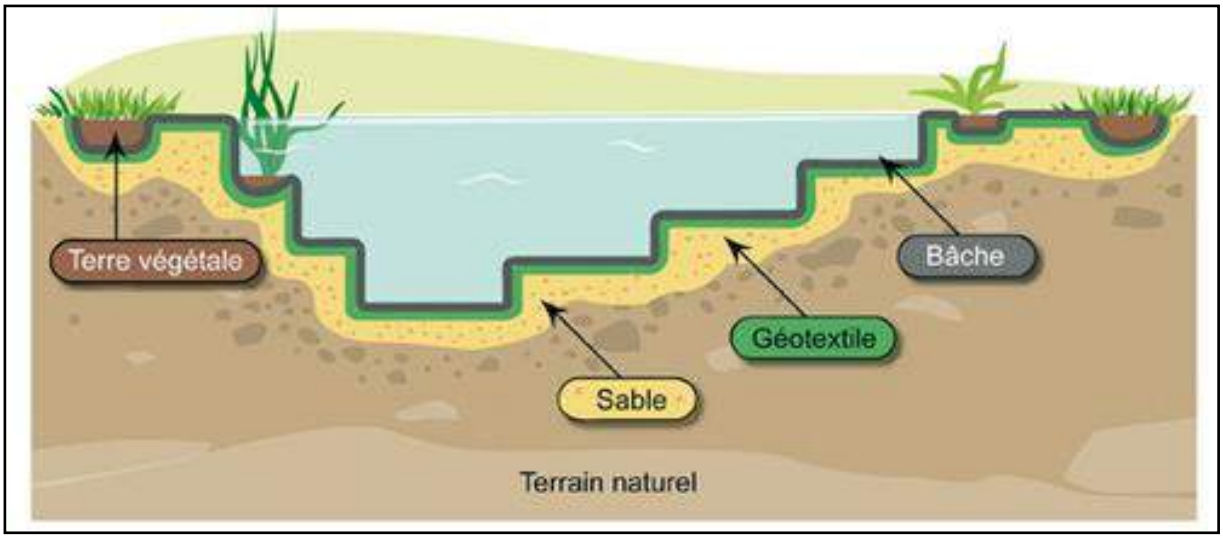

Filtration :

Un système de filtration classique est souvent déconseillé (aspiration dans le filtre des larves, insectes, plancton...), on évitera d'introduire des poissons du type Koï, il faudra plutôt se tourner vers des espèces omnivores sauvages : bouvières, épinoches, goujon si la taille de la mare le permet. Si l'on souhaite quand même installer une circulation d'eau, il faudra isoler la pompe dans une caisse recouverte de grillage plastique très fin. De cette façon, l'aspiration sera répartie sur une plus grande surface et les animaux ne se retrouveront pas collés sur la crépine de la pompe.

Vous pourrez compléter cette filtration grâce à des plantes qui ont un rôle important dans l'épuration : iris pseudacorus, glyceria aquatica, sagittaires (déphosphatant), menthe aquatique, phragmites australis variegata (leur feuillage vert et jaune leur confère un grand attrait visuel et cette variété est moins envahissante que l'espèce type), ranunculus flammula et lingua, typha latifolia, gracilis).

Ainsi, on distinguera :

Les plantes des berges et des rives marécageuses (myosotis, menthes, lysimaques, populage, laîches ...), les plantes semi-aquatiques, enracinées dans la vase, qui s'avancent au plus jusqu'à 50 cm de profondeur (roseaux, massettes, sagittaire, iris, plantain d'eau ...), les plantes flottantes dont les feuilles et les fleurs émergent à la surface de l'eau (nénuphars, lentilles d'eau, potamots ...), les plantes submergées, dites oxygénantes (callitriches, myriophylles, élodées...).

La vie dans et autour de la mare :

La mare sera très vite peuplée par un nombre impressionnant d'organismes unicellulaires (protozoaires) et de petits invertébrés microscopiques qui vont réguler l'équilibre écologique de celle-ci et amorcer la chaîne alimentaire.
La plupart du temps, ces organismes seront apportés sans le vouloir avec la végétation; on pourra même accélérer le processus en "inséminant" la mare avec quelques seaux de vase provenant d'une zone humide des environs.
Après ces représentants de la micro-faune, beaucoup d'autres animaux coloniseront spontanément la mare et transformeront la pièce d'eau en un milieu grouillant de vie. Parmi ceux-ci, les plus nombreux seront sans doute les insectes : une fois installés aux abords de la mare, certains y séjourneront le restant de leur vie (dytiques, punaises aquatiques ...) alors que d'autres ne s'y rassembleront que pour pondre leurs œufs (libellules, phryganes,...). De nombreuses espèces d'insectes passent ainsi par un stade larvaire adapté à la vie aquatique avant de se disséminer vers de nouvelles zones humides, une fois devenus adultes.
On voit donc que, contrairement à la végétation, la colonisation animale de la mare s'établit d'elle-même assez rapidement. Dans la mesure où toute introduction animale risque de perturber fortement l'équilibre biologique du milieu et d'entraîner un bouleversement profond de la vie de la mare.

La vie dans la mare s'organise rapidement et au bout d'une saison vous devriez avoir un équilibre du biotope tant sur le plan biologique (qualité de l'eau) que sur le plan de la chaîne alimentaire (colonisation par tous les petits animaux de la mare). Il est évident que l'on s'abstiendra d'utiliser des produits chimiques (engrais, pesticides, insecticides,...) à proximité, et que l'on s'interdira tout traitement de l'eau (algicide par exemple).

Il faut laisser aux plantes le temps de s'implanter, environ 2 à 3 ans pour avoir un rendu final intéressant. Après il faudra veiller à entretenir la végétation et éviter qu'elle ne devienne trop envahissante. C'est pour cela que le choix des espèces est particulièrement important selon la taille de votre mare.
Au-delà de la mare, comme évoqué dans les derniers bulletins, il peut être prévu une mangeoire pour les oiseaux, des nichoirs à installer en février (exposition à l'Est) sur les arbres à proximité, pour les mésanges, les bergeronnettes, les rouges-queues... on peut même installer des abris à crapaud (pot de fleur retourné), à hérisson (détails dans un de nos bulletins)... bref au-delà de la mare qui représente déjà à elle toute seule un grand intérêt écologique, c'est l'arrivée de tout un monde animal et végétal qui va vivre et se laisser observer pour le plus grand plaisir des enfants et des adultes.
Tous les organismes vivants d'une mare naturelle sont soumis à la même loi : manger ou être mangé. Il en résulte la constitution d'une chaîne alimentaire fort complexe reliant les végétaux aux prédateurs, en passant par les herbivores, sans oublier les décomposeurs qui transforment les organismes morts en substances nutritives assimilables par les plantes.

Entretien de la mare :

Les travaux d'entretien d'une mare naturelle ne sont normalement pas très importants. Il convient cependant de respecter certains principes de base pour maintenir la mare en bonne santé.

Tout d'abord, il faudra veiller à limiter la quantité de végétaux qui se décomposent dans la mare, en particulier les apports de feuilles mortes. On veillera aussi à NE PAS TONDRE LE GAZON TROP FRÉQUEMMENT à proximité de la mare. Idéalement, on pourra même conserver une bande de quelques mètres de large tout autour de la pièce d'eau où l'herbe sera fauchée 1 à 2 fois par an. De cette manière, on préservera une zone-refuge pour les insectes et les batraciens qui, à certaines saisons, s'éloignent quelque peu du milieu aquatique.

Ensuite, on veillera à ce que la mare ne s'assèche pas de manière trop prononcée en été. On pourra donc compenser les pertes trop importantes dues à l'évaporation par un apport progressif d'eau à condition de disposer d'une rétention artificielle (bâche).

Enfin, il faut savoir que, dès sa création, LE MILIEU AQUATIQUE N'AURA CESSE D'ÉVOLUER ET DE SE TRANSFORMER. La colonisation animale et végétale aidant, la mare sera très vite peuplée par une foule d'organismes. Au fil du temps, l'envahissement par les plantes aquatiques risque de devenir très important, surtout pour les mares de petites dimensions. Il conviendra de limiter le développement de cette végétation si on ne veut pas assister à un comblement progressif du plan d'eau (phénomène naturel d'eutrophisation). Pour pouvoir détecter d'éventuels problèmes, il importe donc de suivre régulièrement l'évolution de la mare. A ce propos, sachez qu'une mare en bonne santé se caractérise par un développement équilibré de sa faune ainsi que par le caractère LIMPIDE ET TRANSLUCIDE de son eau.

Une évolution cyclique :
Dans les premiers mois qui suivent sa création, toute mare créée artificiellement est sujette à un risque de déséquilibre. Ce dernier peut se marquer par un développement important de plantes flottantes et immergées (algues, lentilles d'eau, etc.), souvent provoqué par une trop grande richesse de l'eau en éléments nutritifs. Avant de s'alarmer inutilement, il faudra avant tout être patient : la mare devrait normalement trouver elle-même son équilibre avec le développement de la faune et des autres plantes aquatiques.
Après deux ou trois ans, la végétation aquatique aura souvent tendance à envahir progressivement toute la mare. Il importera alors de conserver des zones d'eau libre pour permettre un ensoleillement suffisant de la mare.

C’est pourquoi, chaque automne, il faudra éliminer une partie des plantes immergées et des plantes flottantes, de même qu’on pourra procéder au fauchage des plantes et des berges.
On pourra profiter de l’occasion pour fournir les plantes aquatiques en surnombre à des personnes qui viennent de creuser une mare. Mais attention, avant d’éliminer les végétaux, on les secouera avec énergie au-dessus de la mare, puis on les laissera reposer quelques jours à proximité immédiate des berges ou sur un filet placé quelques centimètres au-dessus du niveau de l’eau. De cette manière, les animaux présents pourront s’enfuir et regagner par eux-mêmes leur habitat aquatique.
Mieux encore, pour laisser des zones refuges à la vie aquatique, on ne nettoiera pas le même jour l’entièreté de la surface de la mare.
Après quelques années d’installation, il se peut que le processus d’eutrophisation se marque davantage, ce qui se traduit par un envahissement végétal, un trouble de l’eau et un envasement de plus en plus prononcés. A la limite, on peut même assister à la mort biologique de la mare, provoquée par un appauvrissement de l’eau en oxygène. Pour contrecarrer ce processus, il faudra limiter de manière drastique le développement de la végétation flottante qui limite l’ensoleillement et éliminer une partie de la vase qui tend à s’accumuler dans le fond de la mare.
Enfin, si le processus d’eutrophisation est vraiment trop avancé, on pourra vidanger la mare, la laisser quelques jours à sec, ôter le plus possible de vase, tout en prenant garde de ne pas trouer la bâche, et enfin remettre la mare sous eau. Mais attention, la mise à sec ne devra être pratiquée que de manière exceptionnelle dans la mesure où elle perturbe fortement la vie du milieu aquatique et demande après coup la mise en place d’un nouvel équilibre biologique !

A vos pelles et pioches pour le plaisir des yeux !!!

François DO NASCIMENTO

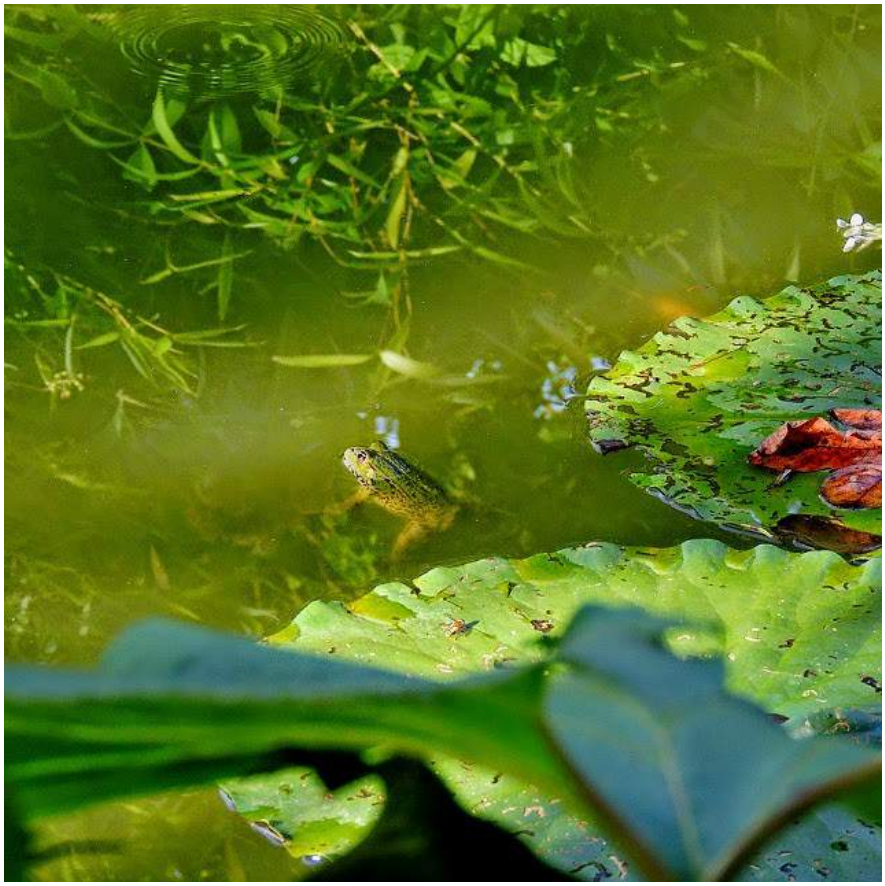

LA PAGE DES ANCIENS COMBATTANTS

A l'occasion des années anniversaires de la Grande Guerre, il n'est pas inutile de montrer l'atmosphère tragique qui régnait au cours des divers événements survenus dans nos villages. Cela nous permettra d'apprécier la chance que nous avons de vivre dans un pays en Paix depuis 1962, fin de la Guerre d'Algérie.

Un épisode de la Grande Guerre à Courtisols et Somme-Vesle

Comme une bouteille à la mer

Ce jour de mars 1917, l'abbé Bruneaux, curé de Somme-Vesle, qui venait de célébrer une messe dans son église paroissiale, s'apprêtait dans sa chambre, à endosser des vêtements chauds pour se rendre à son annexe de Poix afin de commencer une neuvaine destinée à un enfant du pays tombé au Champ d'Honneur.
Peut-être qu'en arrivant devant la Maison Joppé, Quartier Général de la Division, serait-il interpellé par un officier d'Etat-major, qui le voyant passer, lui proposerait de le faire conduire à Poix par un des nombreux véhicules qui stationnaient devant le portail de la ferme. Il ne refuserait pas car les six kilomètres aller et retour, qu'il devait parcourir ainsi deux ou trois fois par semaine, commençaient à peser à ses vieilles jambes.

Mais voilà qu'il entend Augustine, sa servante, lui crier depuis le bas des escaliers :

- Monsieur le Curé! Il y a une dame qui demande à vous voir...Moi, je la connais pas! Elle est de Langres qu'elle me dit. Qu'est-ce que je fais? Je l'ai faite entrer dans votre bureau.

- Mais voyons Augustine! Je suis déjà en retard. Aujourd'hui je dine à Poix! Vous le savez bien puisque je n'ai pas déjeuné. Je dois dire une messe et commencer une neuvaine. Dites-lui gentiment de revenir vers midi.

- Elle en a pour une minute qu'elle m'a affirmé! Elle aussi, elle est pressée!

- Bon! J'arrive! Un instant et je suis à elle pour une minute, comme elle dit.

- Voilà Monsieur le Curé. Tout d'abord, je vous prie de m'excuser pour le dérangement car je vois que vous, aussi, êtes fort occupé. J'arrive de Langres où j'habite et ayant une affaire urgente à régler chez un notaire à Châlons, je tenais à venir jusqu'ici afin de vous remercier très chaleureusement. Je vous vois surpris, mais vous allez comprendre : En octobre 1914, vous m'avez adressé une lettre avec les quelques mots écrits par mon fils Alfred...Cette lettre nous a évité des mois de cruelle incertitude. Grâce à elle, nous savions notre fils vivant et non enterré anonymement sur quelque champ de bataille….

……..

Ce vendredi 4 septembre 1914, les premiers soldats allemands traversent L'Epine, en partie brûlée. Certains, après avoir admiré la célèbre basilique miraculeusement préservée, pénètrent dans Courtisols Saint-Memmie (On saura bien plus tard comment la Basilique de L'Epine fut sauvée de la destruction par un commandant d'artillerie français qui à grand peine, réussit à dissuader son général de tirer sur les tours de l'édifice depuis le Moulin Picot. Ce général était persuadé que les Allemands avaient installé des guetteurs au sommet des tours de la Basilique, ce qui devait sans doute être vrai. Le commandant, qui connaissait la grande valeur architecturale et religieuse de ce monument, sut trouver les mots justes qui lui permirent de convaincre l'officier supérieur

d’abandonner son projet.)

Les premières troupes, comme à l’accoutumée, pénètrent dans les maisons puis en sortent emportant quelques menus objets peu encombrants dont ils se débarrasseront peut-être quelques jours plus tard, après avoir, sans raisons précises, brisé à coup de pied ou de crosse vitres, glaces, vaisselle et portes de meubles, tout cela, avec l’assentiment de leurs officiers, qui sachant qu’ils

vont aller bivouaquer plus loin, se moquent éperdument de laisser les habitations dans un état épouvantable alors que d’autres troupes qui vont arriver plus tard auraient aimé trouver les lieux en bon état. Les armoires et les commodes, dans les chambres, sont surtout l’objet de fouilles plus poussées. Ces exactions ont lieu surtout dans les habitations désertées des familles ayant pris le chemin de l’exode sur les routes du Sud, de l’Aube, de la Haute-Marne, de l’Yonne...

Ah! La « soldatesque », sous tous les climats, au cours de toutes les guerres!

On constatera que les maisons, qui sont restées occupées, sont à peu près respectées, sans doute grâce à la présence des vieillards et des infirmes qui, stoïques, se sont résolus à rester et à affronter les éventuelles représailles qui ne manqueront pas de survenir. Après le reflux des troupes allemandes, quelques exemples de menaces, de séquestrations ont été rapportés, mais aucune exécution n’a eu lieu, fort heureusement.

Voilà les premiers Uhlans devant la Mairie de Courtisols. L’immeuble en impose. Un colonel décide d’y préparer le gîte, en toute opportunité, du Général Duc de Wurtemberg, commandant la Quatrième Armée Allemande qui a annoncé son arrivée.

Le lendemain 5 septembre, une troupe de soldats français désarmés et encadrés par quelques Saxons, baïonnette au canon, traversent Saint-Martin sous le regard attristé de quelques rares badauds, souvent d’anciens de la Guerre de 70 qui ont eux aussi subi les affres d’une abominable captivité Outre-Rhin, dont on n’a plus idée aujourd’hui...Ils savent ce que vont endurer ces malheureux prisonniers.

La longue marche se poursuit. Parmi ces infortunés prisonniers, certains ont beaucoup de mal à avancer en particulier les dragons, les hussards, les chasseurs à cheval, reconnaissables à leurs superbes uniformes, aujourd'hui en bien piteux état. Ils ont pendant un mois, parcouru des centaines de kilomètres sur leurs montures et n’ont pas été entraînés à ces longues marches à pied si éprouvantes alors que les Biffins, ceux de l’Infanterie, les ont pratiquées quotidiennement avec en prime l’as de pique de quarante kilos sur le dos.

A Saint-Julien, la petite troupe s’arrête à un carrefour, devant une école. Dans la cour se trouve une roulante où une escouade est en train d’aller chercher la soupe du soir. Les soldats passent avec des gamelles fumantes. L’unteroffizier (sergent), commandant le détachement, parlemente un long moment avec le chef cuisinier. Il lui présente un papier qui a l’air d’être un bon de réquisition valable en tous lieux pour nourrir sa troupe. D’ailleurs, un colonel qui passe dans la rue, s’approche, il acquiesce. Les prisonniers vont avoir droit à leur premier repas de la journée, un bol de soupe pris à tour de rôle car les récipients sont en nombre insuffisant. Les derniers servis vingt minutes plus tard, se retrouvèrent à puiser parfois avec les mains, dans le fond de l’immense chaudron, une mixture épaisse et graisseuse, déjà froide.

Il fallut reprendre la route vers Somme-Vesle. Arrivés dans ce village où le chef du détachement décide de faire étape, il fallait chercher le lieu adéquat à assurer une garde qui ne permettra pas la moindre évasion.C’est à nouveau devant la Mairie du village que la troupe harassée fait halte. La quarantaine de soldats est autorisée à s’assoir sur la chaussée tandis que le sergent allemand

part à la recherche de l'autorité capable de lui indiquer l'endroit approprié. Celui-ci, ce sera l'église qui restée libre de toute occupation de soldats et qui, fermée à clé, est intacte, telle qu'elle était avant l'invasion. Ca n'a pas été le cas des églises de Courtisols dont on avait retiré chaises et bancs, sans ménagement et dont on avait jonché les dalles de paille pour le repos nocturne des troupes de passage.

L'église de Somme-Vesle est une construction récente datant d'une quarantaine d'année, close par lourdes portes de chênes qui ferment à clé. On peut facilement y abriter une quarantaine de prisonniers qui seront mieux là qu'étendus dans quelque prairie ou parc à moutons avec la désagréable rosée du petit matin.

Les prisonniers –qui n'ont aucun avis à donner, bien-sûr– ont l'air d'être satisfaits. Ils se contenteront de la rudesse des bancs pour dormir. Leurs geôliers, eux, sont allés chercher pour leur compte dans une grange voisine des bottes de paille qu'ils étalent au fond de l'édifice. Un tour de garde verra une sentinelle faire les cent pas dans l 'allée centrale.

La journée s'achève. Les P.G. se sont installés par affinités dans tous les coins de l'église. Ils bavardent, échangeant des souvenirs heureux d'une époque révolue, celle d'avant août 14. Près de la Sainte-Vierge, trois hommes, un officier et deux sous-officiers d'infanterie ont l'air de comploter. Auparavant l'un d'eux était allé chercher deux gros missels in quarto qui se trouvaient au pied du lutrin. Comme l'un des gardiens s'en étonnait, avec force mimiques, il lui fit comprendre que cela lui servirait d'oreiller. En réalité, il en arrache une page de garde blanche qu'il partagea en trois. Il en donna un morceau à ses deux compagnons et chacun sortant son crayon à encre se mit en devoir d'écrire, assis sur l'agenouilloir en servant du siège comme écritoire. Ils avaient pris soin de prendre un pilier comme écran par rapport aux gardiens qui à cet instant, disposaient leur litière de paille au fond de l'église. Plusieurs de ces derniers revenaient d'ailleurs de faire des provisions dans le village et commençaient un casse-croûte animé, sans état d'âme pour leurs pauvres prisonniers.

Sans doute un peu vexé du peu d'égard que ces soldats allemands montraient à leurs adversaires vaincus, le capitaine, officier au grade le plus élevé et le plus ancien de la troupe, s'adressa à l'unteroffizier dans un allemand approximatif. Ce dernier parut comprendre assez rapidement ce que disait le capitaine qui se faisait, disait-il, le porte-parole des P.G..

Il désirait simplement que l'on ne souille pas l'église et proposait une solution qui parut convenir à la partie adverse. Les prisonniers, par la porte latérale, sortiraient par petits groupes accompagnés par une sentinelle et iraient faire leurs besoins au fond du cimetière. L'unteroffizier et le capitaine allèrent d'abord dehors pour trouver le lieu qui conviendrait le mieux à ces usages bien naturels. Ce faisant, ils s'aperçurent que la haie de troènes qui séparait le cimetière du jardin de curé n'était pas très fournie et laissait entrevoir au fond de ce potager l'édicule habituel dont on pouvait sans se tromper indiquer le rôle et la fonction essentielle. Il n'y avait qu'à écarter deux arbustes un peu moins vigoureux que les autres et le passage serait ainsi réalisé.

Ce fut alors une noria qui se poursuivit une bonne heure avant que le porte de l'église ne se ferme définitivement pour la nuit. Et c'est au cours de cette opération que chacun de nos trois militaires fit glisser dans le tronc de Saint-Antoine de Padoue, non pas la piécette habituelle destinée à aider les recherches d'un objet égaré, mais un morceau de la page de garde du grand lectionnaire sanctoral de l'église Saint-Martin de Somme-Vesle. Ces gestes, bien sûr, furent réalisés sans que personne ne puisse les remarquer.

Pour les malheureux captifs, le 8 septembre fut un autre jour de marches épuisantes vers l'Est et l'Allemagne. Puis les jours succédèrent aux jours pour enfin arriver au terme d'un très

long périple dans un lieu clos entouré de barbelés, hérissé de miradors. Pour un séjour interminable de plus de quatre ans!

Le surlendemain, jeudi 10 septembre, la bataille se rapproche, les blessés arrivent nombre à Somme-Vesle dans des charriots, des charrettes, escortés par 120 vieux convoyeurs civils, réquisitionnés depuis de nombreux jours. Il pleut à torrent! Où les mettre ces pauvres blessés? Toutes les granges sont occupées, sans compter la plupart des compagnies et des bataillons qui campent à la belle étoile. Le service sanitaire pense alors à l'église. En un temps record, les bancs sont sortis, entassés sur les tombes du cimetière contigu. Le drapeau de la Croix Rouge est installé sur le clocher. Il y a un petit télescopage au moment de l'arrivée des blessés car un nouveau groupe de prisonniers arrive. Curieuse troupe, des femmes, des enfants, des vieillards. Ce sont des otages, trente habitants de Bignicourt sur Saulx. Pourquoi ces gens-là, ces civils, ont-ils été emmenés jusqu'ici? A quel étrange et sordide chantage pouvaient servir ces innocents? Tout aussi étrangement, ils seront relâchés sans la moindre explication à Somme-Tourbe. Pour l'heure, cantonnés dans le chœur, ils doivent partager l'église avec les blessés allongés sur la paille. Il y a aussi avec eux, cinq soldats français prisonniers. Au moment de partir deux d'entre eux se cacheront sous le maître-autel. Ils y resteront jusqu'au 12, jusqu'au moment où précipitamment on viendra chercher les blessés pour les évacuer plus loin. Le village semble désert! Ils pénètreront dans une maison et s'y cacheront jusqu'à l'arrivée des premiers dragons français.

Le samedi 12 septembre, les deux villages de Courtisols et de Somme-Vesle changèrent brusquement d'occupants. L'Armée Française, par ce qu'on a appelé la Bataille de la Marne, avait contre-attaqué et repoussé les Allemands vers l'est et le nord. Le drapeau allemand disparut du fronton des deux mairies. Quelques jours plus tard revinrent les « émigrés » qui découvrirent l'étendue des saccages et du pillage. Par bonheur, aucune victime ne fut à déplorer. De même aucune maison n'avait été incendiée, contrairement à Auve par exemple entièrement brûlé.

Le curé de Somme-Vesle lui aussi rentra et retrouva son presbytère et son église en piteux état. Surtout ce qui lui importait, c'était de savoir quel sort avaient subi les vêtements, ornements et objets liturgiques. Ils les avaient mis dans une armoire de la sacristie difficile d'accès et par bonheur, cette armoire n'avait pas été forcée. De même, la châsse du martyr, l'Abbé Musard était intacte. Dieu soit loué, cria-t-il!

Au cours de sa visite, il constata que le nettoyage avait commencé. Une équipe de femmes lavaient à grande eau le pavage. L'une d'elles, vieille demoiselle, outrée, s'empressa de venir lui dire :

- Oh! Monsieur le Curé! Vous ne me croirez pas! Ces monstres, ils ont commis un effroyable sacrilège. Oui! Oui! Ils ont fait leurs saletés derrière l'autel! Vous vous rendez compte!

- Il ne faut pas juger, Mademoiselle. Peut-être n'ont-ils pu faire autrement. Alors, il leur sera pardonné.

- Autre chose, Monsieur le Curé, Louise a retrouvé les clés des troncs et là c'est la bonne surprise! Ils n'ont pas été pillés, il y a même de l'argent...et même trois sortes de messages, des lettres si vous préférez. Tiens, elle arrive la Louise.

Stupéfait, l'Abbé Bruneaux découvrit la teneur des trois messages qui étaient étrangement semblables. D'abord apparaissaient le nom, le régiment, l'adresse de l'auteur de la missive. Ensuite le destinataire, une épouse, un père et des parents avec leur adresse. Un bref message libellé ainsi :

Cher…je tiens tout d'abord à vous rassurer. Je suis vivant et en bonne santé. J'ai fait mon

devoir de soldat! Et tout mon devoir! Malheureusement les circonstances de la bataille ont fait que je suis prisonnier des Allemands, en route vers l'Est. Ce jour, enfermé dans une église, je glisse ce mot dans un tronc en espérant que ce village, dont j'ignore le nom, sera repris à l'ennemi. J'espère alors et je l'en remercie que la bonne âme qui retrouvera ce morceau de papier, vous l'adressera.

PS : Je prie le prêtre de cette église de m'excuser d'avoir emprunté une page de son missel.

Et l'un des trois auteurs, celui-là même de Langres, ajouta : « lorsque je reviendrai en France, à ma libération, j'offrirai un missel neuf à la Paroisse »

On ignore si cette promesse a été tenue, de même : « Comme on aurait aimé retrouver les auteurs ou les descendants de ces trois missives! » Car cette histoire est entièrement authentique, (indiquée, entre autres, sur un Bulletin Paroissial de Courtisols de l'époque).

Hélas l'Abbé Bruneaux qui aimait conter cette anecdote n'a pas laissé de traces des adresses auxquelles il avait adressé ces témoignages émouvants.

Et il y a si longtemps de tout cela! Plus de cent ans!

Mr André ROUVIER

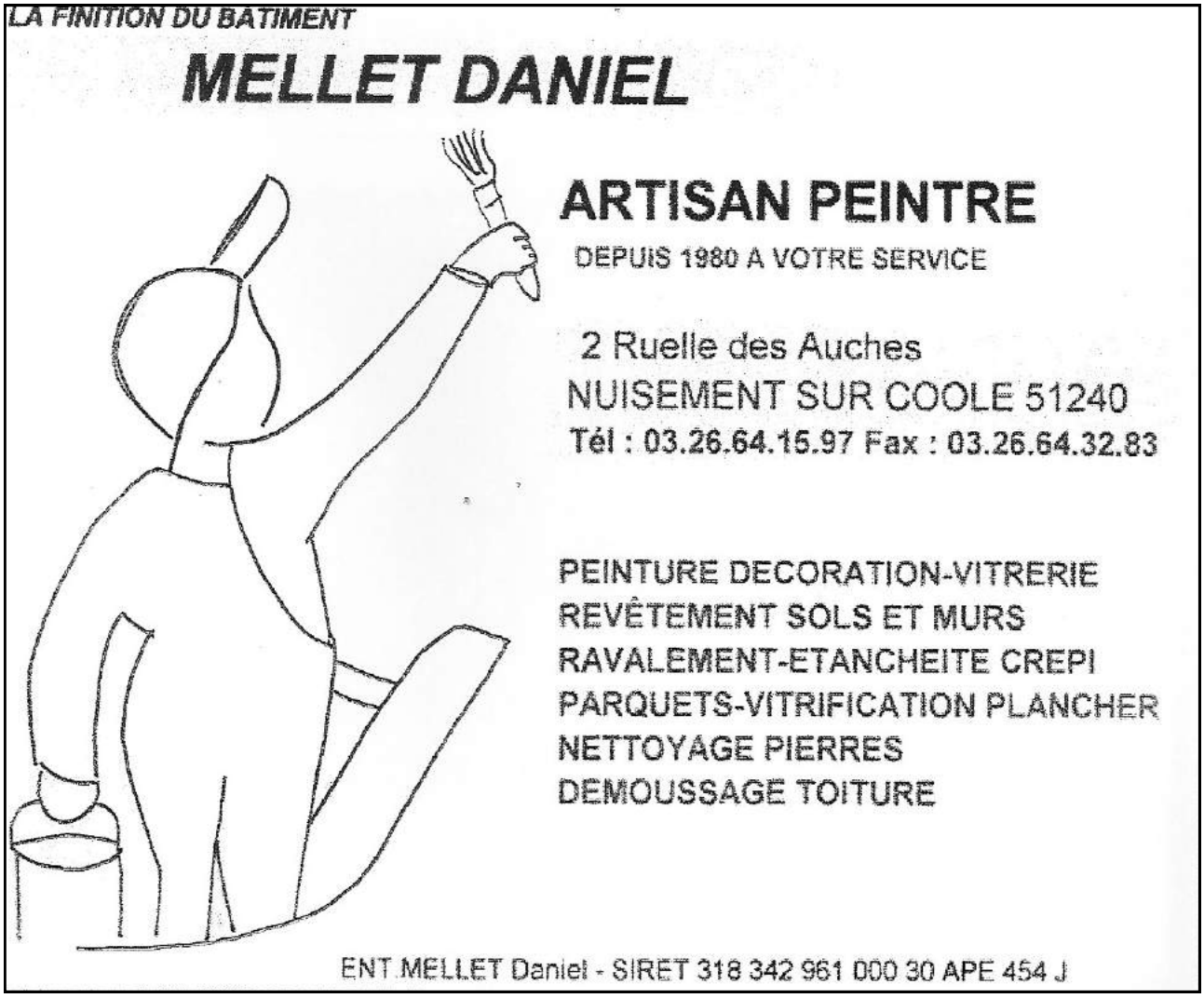

Lancement du Service Militaire Volontaire

18/25 ans

Apprendre un métier dans un cadre militaire
Une chance pour prendre sa place dans la société
Une formation pour entrer « dans l'emploi »

Le volontaire stagiaire :

- Est âgé de 18 à 25 ans.
- Peu ou pas diplômé.
- Reçoit une formation d'une durée comprise entre 6 et 12 mois en fonction du métier choisi.
- Prépare le permis de conduire B (véhicule léger).
- Prépare un diplôme de secourisme.
- Reçoit une remise à niveau scolaire.
- Est hébergé en internat, et reçoit une solde de 313 euros mensuel.
- Signe un contrat militaire de 6 à 12 mois non renouvelable.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

cnml

UNML

pôle emploi

SMV

Le SMV, qu'est-ce que c'est?

¤ Le SMV est un organisme militaire destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Le SMV, pour y faire quoi?

¤ Suivre une formation comportementale et civique
¤ Passer le permis de conduire
¤ Acquérir des compétences professionnelles
¤ Bénéficier d'une remise à niveau scolaire
¤ Développer le goût de l'effort à travers un entrainement sportif progressif

Par où commencer?

¤ Récupérer un dossier de candidature (www.defense.gouv.fr/smv) sur internet, auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi de votre département et le remplir
¤ Déposer votre dossier et les pièces administratives demandées dans le centre SMV le plus proche de chez vous

Incorporation en janvier 2017 à Châlons-en-Champagne
100 places de Volontaire Stagiaire

Coordonnées du centre :

Centre SMV Châlons-en-Champagne
BP 60365
51013 Châlons-en-Champagne Cedex
03 26 22 26 08
csmv.chalons.champ.information@gmail.com

Dossier de candidature à télécharger sur :
www.defense.gouv.fr/smv
Adresse postale :
SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE
16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or.
CS 40300

Il est moi ; je suis lui.....

Je suis parti un jour
Vers d'autres lieux meilleurs ;
Clôturant mon parcours
En Prince ou en Seigneur :
Je serai beaucoup mieux,
Là où la vie me mène,
Puisque sous d'autres cieux
D'autres âmes m'emmènent.

Je suis passé un jour,
Et je ne l'ai plus vu.
J'ai cru que son parcours
Était plein d'imprévus.
J'ai appris par hasard
Qu'il était mort de froid ;
Il s'appelait César,
Un inconnu pour moi.

Mon père est décédé
Dans une rue obscure ;
Sans pouvoir être aidé
Par un plus doux mercure.
Très loin de sa famille,
Des gens qui l'ont aimé ;
Il était une anguille,
Trop souple pour ramer.

Et nous que peut-on dire,
Pour le laisser ainsi ?
Ne pas approfondir
Les tourments de sa vie.
Pourtant il aurait pu
Vivre bien d'autres choses
Au coin d'un feu, repu,
Sans rien remettre en cause.

Quel est notre pouvoir,
De savoir ignorer
Ceux qui, dans nos miroirs
Nous renvoient leur passé.
Un geste, un simple mot
Bien anodin pour nous
Peut soulager leurs maux,
Qu'ils ne tombent à genou.

Car c'est notre futur
Qu'ils nous font entrevoir
Pour peu que, d'aventure,
Nous prenions leur histoire.
Leur vie est notre vie :
Si je perdais mon nom ;
Rongé par le déni,
Pour finir sous les ponts.....

Jean-Louis PIERRE